



## MAIRIE D'ARPAJON

### Pieces à fournir pour une carte d'identité ou un passeport pour une personne majeure

■ CARTE NATIONALE D'IDENTITE ■ PASSEPORT

■ 1<sup>ère</sup> demande ■ Renouvellement ■ Perte/ Vol

- Pré-demande en ligne ou numéro de la pré-demande
- Une copie intégrale d'acte de naissance seulement si la ville n'est pas dématérialisée
- Ancienne carte d'identité
- Ancien passeport
- 2 photos : les photos doivent être en couleur, récentes de moins de 6 mois, de face, sur fond uni clair, nu tête, sans lunettes, oreilles et cou dégagés, ne pas couper les photos ni les coller
- Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom et prénom du demandeur (facture d'eau, gaz, électricité, avis d'imposition, taxe foncière, quittance de loyer non manuscrite) ou de chaque parent si garde alternée
- Pour les personnes hébergées :
  - justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant
  - photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
  - attestation d'hébergement signée
- Un justificatif de nationalité française
- Passeport :
- timbre fiscal de 86 €
- Carte d'identité : en cas de perte et de vol, timbre fiscal de 25 € + déclaration de perte en Mairie, déclaration de vol auprès du commissariat ou de la gendarmerie. Fournir un document officiel avec photo (CNI, passeport, carte vitale, permis de conduire...)